

**De :** [Ugo Lapointe](#)  
**A :** [mine-lac-bloom](#)  
**Objet :** RE: Questions BAPE  
**Date :** 18 novembre 2020 17:28:02

---

Bonjour,

Merci encore pour l'occasion fournie de présenter notre mémoire. Nous tenterons de faire le suivi sur les deux points demandés (mines de fer remblayés et capacité du site actuelle jusqu'en 2025, voire possiblement 2028+ avec l'expansion du parc à résidus miniers du côté ouest).

Par ailleurs, nous vous encourageons vivement à prendre connaissance des autres détails du mémoire, pour lesquels nous n'avons pas eu, malheureusement, le temps de présenter, notamment sur les faits suivants:

1. Si MFQ affirme elle-même que l'évaluation des ressources dans le rapport SRK 2013 n'est pas démontrée, est non conforme aux normes règlementaires NI 43-101, et que « personne ne doit s'y fier », à la fois sur les plans technique et légal, alors (a) comment MFQ peut-elle elle-même « s'y fier » pour justifier le non remblaiement des fosses dans le cadre de la présente analyse, et (b) comment le MERN / MELCC / gouvernement du Québec pourraient-ils « s'y fier » dans leurs décisions? Mais tel qu'on le décrit dans le mémoire, même en supposant que de telles ressources existeraient, telles que présentées dans SRK 2013, MFQ n'a pas réussi à démontrer leur distribution latérale et/ou en profondeur pour justifier l'impossibilité d'un remblaiement partiel (lire la section 1.6).
2. Si une partie de l'argumentaire de la minière ou d'autres parties prenantes s'appuient sur le fait que des bénéfices de 2.4 années d'exploitation pourraient être perdues pour sauver les 7 lacs, sur 20 ans, avec un scénario de remblaiement partiel des fosses : est-ce que cet impact socio-économique négatif potentiel ne serait pas d'autant réduit si la minière peut démontrer que des ressources additionnelles existent (comme elle le prétend) pour poursuivre les opérations au-delà des 18-20 ans prévus, ce qui fournirait des emplois et des bénéfices potentiels pour bien plus que 2.4 années?
3. Si #2 n'est pas suffisant, est-ce que cette perte éventuelle ne pourrait pas être atténué également avec des études additionnelles pour (a) optimiser les processus de minage afin de réduire le facteur de dilution (qu'elle estime grossièrement à 5% pour l'instant vs 0.8% actuellement = facteur de 400+% de différence = beaucoup de place à l'amélioration), de même que (b) de faire des réserves (stockpiles) depuis la fosse ouest pour diluer les contaminants du minerai de la fosse est (très légèrement contaminés au-dessus du 3% = requérant qu'une faible dilution, donc relativement faibles quantités du pit ouest)?

Cofondateur et coporte-parole, Coalition pour que le Québec ait meilleure mine

Membre, Comité consultatif du ministre des mines du Québec

Membre, Comité aviseur du programme national de neutralisation des drainages miniers (fédéral-provincial)

Membre, Comité aviseur de l'initiative nationale sur les sites miniers orphelins et abandonnés (fédéral-provincial)

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec, Québec, G1R 2T9 | [www.quebecmeilleuremine.org](http://www.quebecmeilleuremine.org)

Suite 508, 250 City Centre Avenue, Ottawa, Canada, K1R 6K7 | [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca)